



Demande d'information sur un nom sur Carte d'identité

Par **puce3869**, le **31/08/2011** à **16:01**

Bonjour,
Concernant l'établissement d'une C.I pour un mineur :
- Les parents sont divorcés
- L'enfant porte le nom de son père
- La mère c'est remariée
L'enfant peut-il porter le nom d'épouse de sa mère à [s]titre d'usage [/s]?
Merci.

Par **mimi493**, le **31/08/2011** à **17:39**

En aucun cas.
L'enfant peut avoir, uniquement à titre d'usage, accolé au nom du père, le nom de sa mère (elle n'en a qu'un seul, le nom de jeune fille et le nom d'épouse n'existent pas)
Et la mère n'a qu'à accoler le nom de son mari au sien, à titre d'usage
Ainsi
Si Mme Dupont est mariée à M. Durant et que son fils s'appelle Dubois
Le fils peut être Dubois,- Dupont
La mère peut être Mme Durant-Dupont et le mari, M. Durant-Dupont
Ils ont ainsi un nom en commun à titre d'usage, deux à deux et sur la boîte aux lettres "dupont-Durant-Dubois" :)

Par **puce3869**, le **01/09/2011** à **07:38**

Merci Mimi